



LE BON 'ECHO

juillet - août 2018

N°26



Kermesse



Skedanoz

Le mot du Maire :

Je vous propose de méditer cette citation du philosophe chinois Confucius

*Lorsque tu fais quelque chose, sache que tu auras contre toi ceux qui voudraient faire la même chose que toi,
Ceux qui voulaient le contraire
et l'immense majorité de ceux qui ne voulaient rien faire !*

Avant que ne démarre cette période estivale synonyme de détente et de repos pour la majorité d'entre vous, il me semble important de clarifier un certain nombre de points par rapport aux questions que les habitants de la commune peuvent légitimement se poser à la suite, pour ne parler que de lui, du tract déposé dans toutes les boîtes aux lettres par les membres de l'APPAB et les remous qu'il a pour objectif de susciter.

Cette nouvelle association écrit avoir pour but d'**informer, préserver, proposer, ...** en opposition, pour résumer, au projet Giboire sur le site de l'ancienne école des garçons.

Elle « **oublie** » que :

- Aucune municipalité française, au Bono comme ailleurs, n'a le pouvoir de « **brader** » ses biens immobiliers. C'est la D.I.E. (Direction de l'Immobilier de l'Etat, ex Domaines) qui les évalue et en fixe le prix de vente. C'est comme cela que celui du site de l'ancienne école, hors médiathèque, a été fixé à 260 000 €. Nous ne « **bazardons** » pas un bien communal en le vendant lorsque cela permet à la commune **d'emprunter moins** pour, par exemple, reloger les associations qui doivent l'être ;
- Le dynamisme et la pérennité des associations du Bono ne dépendent heureusement pas de l'installation de celles-ci sur un site en particulier mais de la qualité des activités proposées et des intervenants qu'elles rémunèrent ainsi que des bénévoles qui les gèrent, dès lors que ces activités peuvent se déployer dans des locaux sains et sûrs, **mis gratuitement à leur disposition**. Nous y avons veillé après la fermeture des locaux de l'ancienne école en relogeant le Folk Club, la SNLB, les Talents Cachés et la section Arts Plastiques de Récréative, dans des locaux loués représentant un coût annuel, charges comprises, de l'ordre de 32 000 €. C'est dire si la vie associative du Bono et son devenir nous importe. Je rappelle que le manque d'entretien de l'ensemble des bâtiments du site de l'ancienne école, depuis 2002 sinon avant, l'insalubrité et la vétusté des locaux étaient dénoncés régulièrement par les associations occupant ces lieux ;
- Les études menées en parallèle par 4 cabinets d'architectes urbanistes indépendants, venus faire un diagnostic sur place pour nous permettre d'apprécier la faisabilité d'une réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école des garçons, ont toutes conclu à la nécessité d'engager de l'ordre de **1 million d'euros, sans les coûts d'aménagements nécessaires pour les accès voirie et réseaux divers**. Elles ont pointé du doigt la fragilité de la structure du bâtiment et le risque qu'elle ne résiste pas aux travaux intérieurs si nous décidions de lancer la commune dans une telle opération ! Cela permet de comprendre pourquoi aucun des promoteurs ayant répondu à l'appel à projet, après avoir visité les locaux, n'a voulu s'engager sur la préservation du bâtiment ;

Le mot du Maire (suite)

- En matière d'information et de transparence, je rappelle que le projet Giboire, le seul à proposer l'achat du terrain au prix fixé par la D.I.E et à prendre à sa charge les coûts de démolition correspondants, a fait l'objet de nombreux débats au sein du Conseil Municipal et qu'il a été voté par 6 fois à la majorité par vos élus. Concernant la modification simplifiée n°3 du PLU qui fait débat, pour augmenter d'un mètre la hauteur des constructions dans cette zone et permettre la réalisation d'un parking semi-enterré sous les bâtiments, sans déséquilibrer l'économie générale du projet, sachez que le projet s'inscrit pleinement dans le cadre du renouvellement urbain traduit dans la loi, en phase avec le SCOT, mais aussi le PADD du PLU en vigueur comme nous l'ont confirmé les services instructeurs et le Président de l'agglomération ainsi que notre juriste en droit du sol.

Depuis le début de notre mandat, nous privilégions l'intérêt général de la commune. Nous n'avons pas attendu l'APPAB pour défendre ***les droits et l'intérêt collectif*** des habitants du Bono en réalisant les investissements et les travaux du programme pour lequel nous avons été élus sans avoir, jusqu'à présent, eu recours à l'emprunt. Nous avons travaillé, dans un excellent état d'esprit, avec les associations concernées par leur relogement pour tenir compte des spécificités et des besoins de chacune, bases sur lesquelles nous avons lancé une consultation dont nous attendons les résultats.

Très concrètement, ayez à l'esprit que si le projet Giboire se réalise nous pourrions déduire 260 000 € du coût de l'investissement et donc de l'emprunt à contracter. S'il ne se réalise pas, la commune devra emprunter la totalité de l'investissement et assumer les coûts de démolition des bâtiments par mesure de sécurité publique. Son remboursement, non compensé par la perception de taxes foncières et d'habitation supplémentaires, grèverait d'autant le budget municipal. Enfin, les trois membres de l'APPAB que j'ai reçus le 18 juin dernier, ont admis que le bâtiment de l'école des garçons ne pouvait être conservé...

Je souhaite à chacune et chacun de vous un excellent été.

Jean LUTROT

Dernière minute ...

CANICULE !

N'oubliez pas qu'un registre est tenu en mairie afin de recenser les personnes isolées et les plus fragiles de la commune. Familles, amis et voisins soyez vigilants. N'hésitez pas à contacter le CCAS en appelant le 02 97 57 88 98.

RALENTISSEZ !

Vélos et piétons sont plus nombreux en cette période. Prudence, vigilance et courtoisie doivent être de mise. N'oubliez pas que la rue Pasteur, du vieux pont vers le centre bourg, est le prolongement de la voie verte par décision du Conseil Départemental. Y croiser des vélos à contresens de circulation est donc normal. Merci d'être respectueux des limitations de vitesse et de la sécurité de tous !

BIENTÔT 16 ANS – PENSEZ AU RECENSEMENT !

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. La mairie vous remettra une attestation de recensement qui vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée, ...)

Pièces à présenter : carte d'identité + livret de famille.

PROGRAMME DES EVENEMENTS

Vacances scolaires du 7 juillet au 2 septembre inclus

Fermeture des bibliothèques

- ✓ **Bibliothèque du Bono** : du 14 août au 8 septembre inclus,
- ✓ **Bibliothèque de Plougoumelen** : du 6 août au 8 septembre inclus.

Les livres pourront être empruntés en juillet et n'être rendus qu'en septembre. Une boîte « Retour » installée à l'accueil de la mairie vous permettra également de ramener les ouvrages empruntés en attendant la réouverture de la bibliothèque.

Club de l'Amitié : le club fonctionne pendant la période estivale. Il accueille, les vendredis après-midi, de 14 à 17h dans la salle Viviane Le Mentec, tous les joueurs de belote, tarot, scrabble, dominos et jeux divers. Ambiance conviviale et goûter assurés. Pour toute information, contacter Liliane MAHEO par téléphone au 02 97 57 93 39.

Chapelle de Bequerel

La chapelle a fait peau neuve après les travaux de restauration extérieurs et intérieurs menés ces dernières années et inaugurés le 21 juin dernier. Elle sera à nouveau ouverte au public tous les dimanches de l'été, **du 1^{er} juillet au 16 septembre, de 14h à 18h.**

Dimanche 1er juillet – Kermesse de l'école Jean-Louis Etienne – Enceinte de l'école

- ✓ **11h** – Spectacle des enfants,
- ✓ **12h30** – Grillades,
- ✓ **13h30** – Stands de jeux,
- ✓ **16h** - Olympiades des familles.

Vendredi 13 et samedi 14 juillet – vente de gâteaux par l'AEP

- ✓ **Vendredi de 14h à 18h** – salle paroissiale et **samedi de 8h à 12h** – place du marché.

Samedi 14 juillet – AEP – Eglise paroissiale Notre Dame du Bono

- ✓ **21h** – Concert de DANA, auteur, compositeur et chanteur, accompagné à la harpe celtique.

Dimanche 15 juillet – AEP – Fest er Barrez – Enclos de l'église

- ✓ **11h** - messe suivie d'un apéritif offert par la paroisse
- ✓ **Vers 13h** repas servi sous chapiteaux. Au menu moules-frites et far breton – tarif 13 € - menu enfant 6 €,
- ✓ **A partir de 15h30** – Fest Deiz gratuit animé par « Mascaret », chants de marins et à danser, « Krist'Arm » et Hervé Lannez, avec la participation de Danserion Bro Bonneu en costumes traditionnels.
Fête champêtre : démonstration de danses africaines, nombreux stands, crêpes, buvette, pêche à la ligne, jeux d'adresse, exposition de peintures d'artistes amateurs du Bono.

Dimanche 22 juillet – Pardon Notre Dame des Flots – Place du port

- ✓ **11h** – Messe à la mémoire des péris en mer puis embarquement à bord des bateaux pour le traditionnel dépôt de gerbe face à Notre Dame de Kerentrec'h. La messe sera présidée par le père Hervé Jégou, prieur du couvent des dominicains de Strasbourg. Présence des membres de Danserion Bro Bonneu en costumes traditionnels. La messe sera suivie d'un apéritif offert par la paroisse.

Les animations estivales du Camping de Parc Lann !

Entrée gratuite, ouvertes à tous

- ✓ **Mardi 17 juillet – 20h30** : Soirée Contes,
- ✓ **Les Mardis 24 et 31 juillet – 20h30** : Initiation aux danses bretonnes avec le groupe « Danserion Bro Bonneu » ou concert de bombarde et cornemuse accompagné des danseurs de « Danserion Bro Bonneu »,
- ✓ **Lundi 6 août – 20h30** : Chants bohémiens avec le groupe « Cheval Bijou »,
- ✓ **Mercredi 8 août – 20h30** : Concert de rock avec le groupe « Cloud Factory »,
- ✓ **Lundi 13 août – Midi** : Apéro concert chants bohémiens – Entrée libre,
- ✓ **Lundi 20 août** : Chants de marins avec le groupe « Du Vent dans les Voiles » accompagnés des danseurs de « Danserion Bro Bonneu »,
- ✓ **Mercredi 23 août - 20h30** : Concert de Bombarde et Cornemuse avec la participation des Danserion Bro Bonneu.

PROGRAMME DES EVENEMENTS (suite)

Mercredi 1^{er} et jeudi 2 août – Association Paysages de Mégalithes – Tumulus de Kernours

Dans le cadre de la candidature des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan au Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'association Paysages de Mégalithes propose depuis 2014 une manière unique de découvrir les menhirs, dolmens et tumulus de notre région : **la nuit !**

- ✓ **De 22h30 à minuit** – Pour la première fois cette année, Le Bono accueille **Skedanoz – les nuits scintillantes des mégalithes** sur le site de Kernours pour deux soirées exceptionnelles.
- ✓ **à partir de 22h30** - Entrée gratuite sur le site.

Skedanoz 2018 se déroule en 2 parties

- ✓ **A partir de 22h45** – L'installation gratuite d'une scénographie lumineuse et des animations pour mieux comprendre le patrimoine,
- ✓ **A 22h45 et 23h45** – Chaque soir, représentation spéciale d'un conte original
 - Mis en musique par Etienne Chouzier, compositeur,
 - Mis en lumière par Nicolas Houel, Frédérique Pioli et les équipes de la société Koroll,
 - Interprété par un invité exceptionnel : **Gilles Servat.**Spectacle payant et places limitées – Tarif **5 €** pour les adultes, **1 €** pour les moins de 18 ans.

Dimanche 5 août – ASPB – 27^{ème} Troc et Puces du Stade de Foot

Tarif forfaitaire de 16 € pour un emplacement de 6 m sur 4 m maximum. Pour tous renseignements et inscriptions, appeler Mme et M. Le Golvan au 02 97 57 82 67 ou Mme et M. Héno au 02 97 57 89 67.

Le terrain sera ouvert aux exposants à partir de 6h

- ✓ **De 7h à 19h** – Ouverture au public. Entrée 1,50 €, gratuit pour les moins de 16 ans. Buvette et restauration rapide sur place.

Samedi 11 août – Comité des Fêtes – Fête de l'été sur le port

- ✓ **A partir de 18h** – Rendez-vous sur le port pour la traditionnelle fête de l'été. Au menu, animations musicales, restauration rapide, crêpes et buvette. Bal populaire jusqu'à 1 heure du matin !

Mercredi 15 août - Pardon de Notre Dame de Bequerel – Chapelle de Bequerel

- ✓ **11h** – Messe suivie de la procession et de la bénédiction des enfants.
Au programme : Après l'apéritif offert, Potée bretonne ou galette saucisse, Far en dessert et café - Tarif 13€ et 6 € pour les enfants. Bons de réservation des repas disponibles chez Cocci Market et la boulangerie de Plougoumelen. Possibilité de réserver par téléphone au 02 97 58 81 04.
Sur place, vente de gâteaux, crêpes, jeux pour les enfants, animations de musique et danses avec Danserion Bro Bonneu.

Bodenmor

- ✓ L'association propose comme tous les ans aux habitants du Bono et alentour, des cours de gymnastique pour entretien musculaire et garder la forme. Les cours sont dispensés par des professeurs diplômés et agréés par la Fédération Sports pour Tous, à laquelle l'association adhère et auprès de laquelle les pratiquants sont licenciés. Les inscriptions seront prises au Forum des associations et lors des premiers cours.
Pour tout complément d'informations :
sur demande à bodenmor56@gmail.com ou par tél au : 06 75 14 09 71.

INFORMATIONS UTILES

Service Enfance – Jeunesse

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'ALSH accueillera les enfants de 3 à 6 ans pendant la période estivale. Le programme des activités proposées est accessible sur le site internet de la commune www.lebono.fr.

Nouveautés

- ✓ **A partir du 3 septembre** les enfants de 3 à 12 ans seront accueillis à l'ALSH du Bono et non plus à Plougoumelen.
- ✓ **Le Portail famille, c'est quoi ?**
C'est un espace sécurisé et confidentiel sur internet. Il permet de simplifier les démarches d'inscription des enfants aux services périscolaires et extrascolaires. Une information à destination des parents sera diffusée à tous les élèves de l'école Jean-Louis Etienne avant le début des vacances scolaires.

Transports scolaires 2018- 2019

Pour retirer les cartes de transport Kicéo, une permanence sera assurée en Mairie de Baden le **mercredi 29 août, de 8h30 à 12h**. Pour toutes informations utiles, **tél. 02 97 01 22 10**.

Vitesse excessive

De très nombreux bonovistes se plaignent, à juste titre, de la vitesse excessive de certains automobilistes dans le bourg et, notamment, sur les voies les plus fréquentées.

Plusieurs réponses existent, comme les passages surélevés ou les gendarmes couchés par exemple, mais ceux-ci présentent d'autres inconvénients, principalement le bruit qu'ils génèrent au passage des véhicules.

Conscients de ces problèmes, les membres du groupe de travail « circulation » de la commission d'urbanisme réfléchissent aux meilleures réponses techniques et financières. Un accord de principe a été demandé au dernier conseil municipal permettant de discuter avec les utilisateurs des voiries, notamment les professionnels, d'une réduction de la vitesse à 30km/h et priorité à droite sur toute la commune. A titre d'essai, nous allons installer provisoirement, pendant la période estivale, 2 zones de circulation partagée (vitesse limitée à 20 Km/h) dans la rue du Port et sur la partie de la rue Pasteur entre la Place de la République et le vieux Pont, y compris un aménagement du stationnement au bénéfice des riverains de la descente vers le port et le port lui-même.

Vous serez tenu informés des réflexions et décisions prises. Des arrêtés de police seront pris par le Maire.

Profitons des sentiers côtiers...

Tout en étant une activité physique saine pour la santé*, randonner sur les sentiers côtiers au Bono comme dans tout le Golfe du Morbihan permet de découvrir des métiers (ostréiculture, meunerie, ...), d'observer des oiseaux tels que tadornes, oies bernaches, hérons, aigrettes, sternes, cormorans, ... et des paysages magnifiques en toute quiétude.

La commune est pourvue de plusieurs kilomètres de sentiers côtiers traversant des propriétés privées du fait de la servitude de passage le long du littoral (loi du 31 décembre 1976). Ces sentiers côtiers sont **exclusivement réservés aux piétons, et strictement interdits aux cycles et aux chevaux** car ces derniers détériorent les chemins, déchaussent les racines des arbres et participent à l'érosion de la côte.

Une partie du sentier côtier du moulin de Kervilio conduisant au Bono est en cours de rénovation. Il a demandé toute l'énergie d'un particulier, 15 jours de travail pour 150 mètres, pelletée par pelletée, pour que vous profitiez de ce fabuleux cadre naturel, les pieds au sec.

Merci de respecter son travail plébiscité par les marcheurs et coureurs rencontrés pendant la réalisation.

- ✓ **Vélo, merci de prendre la route !**
- ✓ **Randonneur, merci de mettre des caoutchoucs à vos pointes de bâtons de marche et de ne pas laisser vos déchets après vous !**

Pour le plaisir de tous, respectons la nature.

Lien intéressant à consulter : <http://www.parc-golfe-morbihan.bzh/actualités/guide-du-promeneur-sur-les-sentiers-du-littoral/>

* Préconisation OMS : 30 minutes de marche rapide par jour au minimum 5 fois par semaine pour les adultes et l'équivalent d'au moins 60 minutes par jour pour les enfants et adolescents

INFORMATIONS UTILES (suite)

Nuisances sonores

La pluie et la chaleur font bon ménage pour accélérer la pousse des végétaux et notamment du gazon... les tondeuses sont de sortie pour discipliner momentanément les herbes folles.

Pensez à vos voisins en respectant les horaires de tontes, mais également d'utilisation de tout appareil, instrument ou machine pour vos loisirs, activités diverses ou travaux de bricolage.

Ces horaires, fixés par l'ADIL du Morbihan en matière de Règlementation des bruits de voisinage, sont les suivants :

- ✓ Du lundi au vendredi – de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30
- ✓ Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- ✓ Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Collecte des encombrants

La prochaine collecte des encombrants au Bono, par les services de l'agglomération, aura lieu **le 3 juillet prochain**. L'inscription est obligatoire au 02 97 68 33 81, jusqu'à midi la veille du jour de l'enlèvement. Cela concerne les objets volumineux tels que literie, meubles démontés, gros électroménager, dans la limite de 1m³ par enlèvement.

Horaires d'été

- ✓ La supérette « Le Verger du Bono » sera ouverte, en plus des horaires habituels du matin tous **les dimanches après midi, de 16h30 à 20h, du 15 juillet au 19 août**. Ouverture du lundi au samedi jusqu'à 20h
- ✓ Le salon de coiffure « L'Hair Marin » sera fermé pour travaux du **lundi 13 au 16 août inclus**.